

COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 8 AVRIL 2010 A 20 HEURES-SALLE POLYVALENTE DE SAINT HAON

Présents : *Alleyras* : Philippe GAZANION, Jacques RODDE ; *Arlempdes* : Daniel LIABEUF, Gérard TESTUD ; *Barges* : Guy HILAIRE, Patrice JULIEN ; *Cayres* : Marc MOURET ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Guy FARGETTE, Pierre GIBERT ; *Lafarre* : Aimé MENUT, Michel PASCAL ; *Landos* : Nathalie GRASSET, Jean Louis REYNAUD, Jean Claude WUILLEME ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD, Geneviève EYRAUD ; *Ouïdes* : Michel FRADET ; *Pradelles* : André HUGON, Marc LIABEUF, Roger VEYRET ; *Rauret* : Rémy BRUNEL, Steve CHAUMELIN ; *St Arcons de Barges* : Lionel BRUCHET, Jacky LAURENT ; *St Didier d'Allier* : André BOYER, Yves LEMAUX ; *St Etienne du Vigan* : Didier SABY ; *St Haon* : Jean Paul ARCHER, Jean Claude CUSSAC ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD, Abel FAYOLLE ; *St Paul de Tartas* : Henri BILLOTET, Jean Claude CHABALIER ; *Séneujols* : Serge BOYER, Marie Christine PORTALIER ; *Vielprat* : Thérèse BERNIER.

Absents : *Cayres* : Bernard ALLEMAND, Magalie BONNEFOY ; *Ouïdes* : Guy BERNARD ; *St Etienne du Vigan* : Jean Luc LAVASTRE ; *Vielprat* : Christian FOSSE.

Secrétaire de séance : Jean Paul ARCHER

1 – FINANCES

Rapporteur : Guy HILAIRE

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Les membres du conseil votent à l'unanimité les comptes de gestion et comptes administratifs 2009,

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 - REGLEMENT CONCERNANT LES SUBVENTIONS-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Les membres du conseil votent à l'unanimité les budgets primitifs 2010.

AIDE AUX PRODUCTEURS LAITIERS

Le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture sollicitent la Communauté de Communes pour une participation financière à hauteur de 12 000 euros, somme permettant d'indemniser les agriculteurs ayant subi une perte sur le paiement de leur production de lait (crise URCVL).

20 voix contre, 14 voix pour et 3 abstentions.

A l'issue du vote et d'un large débat, la Communauté de Communes refuse de verser cette subvention sans pour autant se désolidariser du monde agricole. L'aide sollicitée pour soutenir une entreprise privée interroge les élus.

2 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Guy HILAIRE

ASSISTANCE PROGICIELS

Le Conseil décide de renouveler la convention d'assistance progiciels pour les trois prochaines années (2010 / 2012) avec un coût annuel de 610,00 €

3 – TOURISME

Rapporteur : Jean-Louis REYNAUD

VOLCANS EN LIBERTE : DELIBERATION MODIFIANT L'APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le projet « Volcans en Liberté – 3^{ème} phase » (création d'un jeu de piste) est financé avec des fonds Leader. La délibération approuvant le projet comporte une erreur de montant : montant estimé à 16 353,00 euros HT alors que le projet s'élève à 14 765 euros H.T. Les financeurs sollicitent une nouvelle délibération rectificative.

Le Conseil valide la modification du montant du projet à 14 765 € HT.

ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'ECO DEVELOPPEMENT SUR LE LAC DU BOUCHET

Les membres du conseil communautaire valident l'étude de définition sur le Lac du Bouchet afin de définir un cadre stratégique et opérationnel d'aménagements à court et moyen terme pour permettre l'accueil et la circulation du public sur un site classé de grande valeur et l'organisation et le développement des activités de pleine nature (existantes et à venir).

VELO-RAIL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT POLYVALENT RECRUTE EN CAE

Lors du dernier conseil, l'assemblée a créé un poste de technicien/régisseur polyvalent à pourvoir en CAE, avec un temps de travail hebdomadaire de 30 heures. Lors du recrutement, compte tenu des négociations intervenues avec le candidat retenu et compte tenu de la mission qui lui a été confiée, il a été proposé de porter ce temps de travail à 35 heures.

Le Conseil Communautaire valide la proposition de porter à 35 heures le temps de travail hebdomadaire du poste de technicien / régisseur polyvalent recruté en CAE.

4 – CULTURE

Rapporteur : Rémy BRUNEL

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES THEATRALES POUR LE SPECTACLE VIVANT HORS SAISON

Depuis sa création en 2001, la Communauté de Communes soutient financièrement l'association *Les Théâtrales du Velay* pour l'organisation du festival d'Arlempdes. Dans le cadre de la convention de développement culturel, la Communauté de Communes conventionne et affirme son partenariat avec l'association *Les Théâtrales du Velay* à qui elle confie les missions suivantes, moyennant indemnisation à hauteur de l'achat des spectacles et des frais afférents :

- la diffusion de spectacles, dans autant de communes qui souhaiteront et pourront accueillir du théâtre, en partenariat avec les associations locales et les territoires voisins ;
- la mise en place d'actions avec tous les acteurs culturels du territoire.

Cette convention est arrivée à expiration en fin d'année 2009.

Le conseil décide de renouveler la convention avec l'association Les Théâtrales du Velay pour l'année 2010 (1^{er} semestre).

5 – SERVICES A LA POPULATION :

Rapporteur : Marc LIABEUF

RAM : AUTORISATION DE SIGNER LE NOUVEAU PROJET DE SERVICE

Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer le nouveau projet de service à intervenir avec le RAM (2010 – 2013) document servant de base pour notamment les financeurs et orientant les missions du relais pour la période contractuelle.

ACTIONS ADO ET CLSH : MISE A DISPOSITION DU VEHICULE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil autorise Monsieur le Président à mettre à disposition de l'Association Ville Auvergne le véhicule communautaire, servant au ramassage scolaire, en dehors des périodes de ramassage. La demande de Ville Auvergne concernant quelques déplacements les mercredis et quelques déplacements de l'action ados (ex : enregistrements à Chadrac). Cette mission se fera sans contrepartie financière mais à la condition que le véhicule ne soit absolument pas dégradé.

RAMASSAGE SCOLAIRE : DESSERT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE ST PAUL

Le Conseil Communautaire, a adopté les règles suivantes :

- un circuit de ramassage scolaire pourra être organisé dès lors qu'un enfant scolarisé en primaire se trouve à plus d'un kilomètre et demi de l'école de son village,

- tarif unique de 45 € par enfant sur l'année scolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire qui fréquentent l'école de leur village ou, s'il n'y a pas d'école sur leur commune, qui fréquentent l'école la plus proche (école de rattachement),
- Facturation du coût résiduel moins 30 % (coût réel du transport déduction faite de la subvention du Conseil Général) pour les enfants scolarisés au Collège de Landos, seul collège du territoire,
- Facturation du coût résiduel du transport scolaire (coût réel du transport déduction faite de la subvention du Conseil Général) pour les enfants scolarisés dans les collèges autres que celui de Landos dès lors que le service existe (ligne régulière sans rapprochement),
- A défaut de pouvoir organiser un circuit de ramassage, la Communauté de Communes se réserve le droit de proposer une indemnisation aux familles calculée sur l'indemnité versée par le Conseil Général,
- La gratuité dès 3^{ème} et suivants d'une même famille pour les enfants scolarisés et domiciliés sur le territoire communautaire,

Compte tenu de l'ouverture de l'Ecole de St Paul à la prochaine rentrée, doit être posée la question des enfants relevant de l'Ecole de St Paul, scolarisés actuellement sur Landos et bénéficiant des circuits de ramassage scolaire.

A l'issue d'un large débat, cette question n'a pas été tranchée : elle sera travaillée à nouveau par la commission services à la population et sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

CIRCUIT LES BORIES-PRADELLES : LETTRE DE COMMANDE A T. JOURDE

Le conseil autorise Monsieur le Président à signer la lettre de commande à intervenir avec Thierry Jourde, pour la mise en place d'un circuit de rapprochement Les Bories – Pradelles (rapprochement ligne régulière Pradelles – Landos) pour un tarif journalier de 15,00 €.

ACTION ENFANCE ADOLESCENCE : DESIGNATION D'UNE SOUS COMMISSION

La Commission Services à la Population souhaite se réorganiser ; elle propose un comité de pilotage où seront inscrits les élus intéressés de la commission (comité de pilotage RAM, accueil de loisirs,). Ensuite, le comité de pilotage fera un compte rendu à la commission.

Le comité de pilotage spécifique à l'enfance se compose de Magalie Bonnefoy, Steve Chaumelin, Nathalie Grasset, Marc Liabeuf et Christine Portalier.

6- ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Pierre GIBERT

PLAN DE FLEURISSEMENT

Dans un projet d'OPAH, il est nécessaire de présenter d'autres actions que celles qui concernent l'habitat proprement dit. Or FS Conseil avait proposé différentes actions qui pourraient correspondre à des mesures d'accompagnement dont le plan de fleurissement intercommunal. La Commission Environnement propose le montage suivant :

- maîtrise d'ouvrage communautaire (le montage sera à préciser – voire si une éventuelle modification statutaire est nécessaire ou si l'on s'engage sur une maîtrise d'ouvrage déléguée)
- Cahier des charges par le CAUE
- Budget proposé de 5000 euros par site
- Une seule entrée par commune (une rencontre sera organisée sur le terrain pour les communes litigieuses avec la paysagiste)
- aménagements plus importants sur les entrées de la Communauté
- Financement par les communes à hauteur de 20% (et par LEADER au titre de l'attractivité touristique)

Le Conseil valide le projet proposé par la commission environnement pour le plan de fleurissement intercommunal.

COLLECTE DES DECHETS ISSUS DE LA DECHETTERIE - MODIFICATION DU MARCHE SRVV (GRAVATS)

La société SRVV est sur le point de nouer un accord avec la société Ferret de Costaros, afin d'enfourer sur leur CET, de Classe 3 les gravats de la déchetterie de LANDOS. Cet accord permettrait de baisser le prix des gravats de déchetterie de 2 € la tonne. Il se trouve que la société Ferret ne dispose pas de pont bascule pour peser. La collectivité considère, en

accord avec SRVV, un tonnage moyen par benne gravats de 9 tonnes. Le prix à la tonne est actuellement de 14.50 euros HT et serait ramené à 12.50 euros HT/tonne.

Le Conseil valide la proposition.

ABORDS DU LAC : CONVENTION DE GESTION AVEC LE CONSEIL GENERAL ET L'ONF

La communauté de communes avait conventionné avec le Conseil Général et l'ONF pour l'entretien des abords du Lac (convention triennale 2007/2009). En contrepartie des missions effectuées par les services de la Communauté de Communes pour la collecte des poubelles, l'entretien des sanitaires, le Conseil Général indemnise la Communauté de Communes à hauteur de 4500 euros. Par ailleurs, sur délégation du Conseil Général, une baignade surveillée a été mise en place en 2009 par la Communauté de Communes (avec contrepartie financière du Conseil Général, à hauteur des dépenses engagées).

En 2010, les conventions existantes arrivent à expiration. Conformément à la demande du Conseil Général, c'est la Commune du Bouchet Saint Nicolas qui mettra en place la surveillance de baignade ; une convention sera établie entre tous les partenaires de cette action dont le Conseil Général et la Communauté de Communes. Le Conseil Général participera à hauteur de 2000 euros maximum représentant 50 % des dépenses. La Communauté de Communes provisionnera à hauteur du reliquat, participation déduite de l'O.T.I (1000 euros). La dépense est estimée pour la communauté à 2500 euros. Pour l'entretien des abords, les cadences de passage seront augmentées et le Conseil Général indemnise la Communauté de Communes à hauteur de 5100 euros.

Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer la convention de gestion avec le Conseil Général et l'ONF.

7- EMPLOYES INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : Josette ARNAUD

EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE

Le local technique actuel des employés intercommunaux est inadapté (il sert actuellement de garage et les salariés ne disposent d'aucun atelier). Compte tenu des conditions météo hivernales, l'absence d'atelier pénalise lourdement le fonctionnement du service. Les élus en charge des équipes intercommunales sollicitent l'extension du local technique, extension pour laquelle ils demandent une prise en charge par le budget communautaire (cette extension bénéficierait à l'ensemble des communes : en période hivernale, les salariés pourraient réaliser des travaux pour toutes les communes (exemple : entourage de containers).

Le Conseil donne un accord de principe sous réserve du budget ; le projet sera à soumettre à l'assemblée.

PERSONNEL : PRISE EN CHARGE COTISATIONS SALARIE

Le conseil décide de prendre en charge les cotisations dues par un salarié ayant constitué un dossier retraite et ayant des cotisations à régulariser (rachat d'année IRCANTEC).

9 – PERSONNEL

Rapporteur : Guy HILAIRE

CNAS : ADHESION DES AGENTS RETRAITES

Le Conseil autorise l'adhésion au CNAS des agents retraités de la Communauté de Communes. Compte tenu du niveau de retraite, cette mesure permettra l'amélioration des conditions de vie des personnels retraités. Cette adhésion se fera moyennant une participation de 122,12 euros.